### CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2011

Président: LYON Olivier

Excusés: BRIGUET Frédéric, HOSTETTLER Yves-Marie, RITTER Jean

Absent: THONNEY Raoul

#### Ordre du jour :

1) Adoption de l'ordre du jour.

- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentations des conseill-ers-ères suivant-e-s :

<u>Pour l'Entente</u>: Hofstetter David, Hostettler Yves-Marie, Zimmermann Pierre-Yves <u>Pour le PSIG</u>: Burki Cédric, Decotignie Emma, Decotignie Jean-Dominique, Pécoud Anne, Pinget Jean-

François.

- 6) Elections de trois délégués qui représenteront la Commune lors du réseau AJENOL (dont deux de l'Entente et un du PSIG).
- 7) Préavis 01/2011b « Autorisations générales pour la législature 2011-2016 ».
- 8) Préavis 03/2011b « Crédit d'étude pour la réalisation d'un PPA dans le Périmètre E2 Sud Les Pâquis ».
- 9) Préavis 04/2011b « Crédit d'étude pour la construction d'une garderie ».
- 10) Préavis 05/2011b « Crédit d'étude pour la construction d'une maison des sociétés ».
- 11) Divers et propositions individuelles.

M. Olivier Lyon, Président, salue l'assemblée et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil qui inaugurent ce soir leur mandat, ainsi qu'au public présent.

Après l'appel des présences, le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut donc valablement délibérer.

### Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2011 :

Le Président demande s'il y a des modifications ; ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2011 :

Le Président demande s'il y a des modifications.

M. Louis Savary, Syndic, demande de remplacer en page 4, sous point 11, 14ème paragraphe, dernière phrase : « il s'agit d'une erreur comptable » par « il s'agit d'une erreur d'écriture ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

### 1) Adoption de l'ordre du jour.

Le Président demande s'il y a des adjonctions à l'ordre du jour ; ce n'est pas le cas, il passe au vote.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 2) Communications du Président.

M. Olivier Lyon, Président, signale que le bureau électoral a fonctionné le dimanche 4 septembre dernier et remercie les personnes qui ont participé au dépouillement. Au niveau des résultats, pour la Commune de Cheseaux ceux-ci étaient identiques aux résultats finaux, sauf pour l'objet « Ecole 2010 – Sauver l'école ». Le taux de participation pour Cheseaux était de 43 %.

Le Président signale que pour les élections qui se dérouleront le 23 octobre prochain, un certain nombre de conseill-ères-ers ont reçu une convocation pour y participer ; s'agissant d'un week-end des vacances scolaire, il remercie les personnes de bien vouloir confirmer leur présence.

M. Olivier Lyon, Président, signale qu'il a reçu copie d'une plainte déposée par des propriétaires riverains de la place de la Gare, concernant des perturbations nocturnes; le document est à disposition des personnes intéressées à en prendre connaissance.

Le Président indique qu'il a participé à la réception en l'honneur des nouveaux citoyens qui s'est déroulée le 5 septembre dernier, à laquelle ont participé près de 30 jeunes de 18 ans. Le 3 octobre prochain aura lieu la réception réservée aux nouveaux habitants, au cours de laquelle les sociétés et associations peuvent participer à cette rencontre pour se présenter et se faire connaître.

M. Olivier Lyon signale qu'en début de séance il a fait distribuer une invitation de l'Association Trait d'Union Cheseaux-Gourcy ainsi qu'une liste décrivant la répartition des dicastères au sein de la nouvelle Municipalité.

### 3) Communications de la Municipalité.

- M. Louis Savary, Syndic, signale que dans le cadre de la subvention octroyée par le Conseil pour les transports en faveur des jeunes en fin de scolarité, par le versement d'un montant annuel de Fr. 300. --, 90 personnes ont déjà répondu à cette action. Le nombre maximum escompté était de 110 personnes selon le préavis.
- M. Louis Savary, Syndic, indique que dans le cadre du projet de réaménagement du centre du village, nous sommes actuellement à la fin de la phase d'avant-projet. Les 13 et 14 septembre 2011, la Municipalité a eu des séances individuelles avec les propriétaires du centre du village; les discussions ont principalement porté sur l'impact du projet sur les propriétés privées, sur le déplacement de la chaussée actuelle, sur l'aménagement des espaces semi-publics et privés lesquels seront, grâce aux aménagements uniformes qui sont prévus, mis à disposition du public. Des questions ont également été posées au sujet de la circulation, notamment la vitesse à l'intérieur du village, ainsi que des places de parc privées qui existent actuellement. Il signale que les différentes remarques récoltées seront intégrées dans la mesure du possible dans le projet; un devis provisoire sera établi. Une présentation sera faite au Conseil, ainsi qu'à la population.
- M. Louis Savary, Syndic, indique que dans la zone d'activité du Châtelard se fait ressentir un besoin d'extension, notamment pour les sociétés Bell et Applied Material. En 2008, ces entreprises se sont approchées de la Municipalité pour faire état de l'extension de leur usine ; la Municipalité a démarré une étude pour réaliser une extension. Bien que le Canton était réticent, un accord a néanmoins pu être passé en 2009 et un document cadre a été signé. En 2009, suite à une baisse conjoncturelle le projet a été gelé jusqu'en 2010. La Municipalité a donc repris contact avec le Canton pour remettre à jour le document signé initialement. La Commune devait avoir la maitriser foncière de cette zone, ce qui veut dire qu'elle doit devenir propriétaire de ce terrain ; une tractation est actuellement en cours dans ce sens et il espère soumettre cette affaire au Conseil communal dans la séance de décembre.
- M. Bernard Imfeld, Municipal, en réponse à l'intervention de Mme Viviane Jomini concernant à la place de jeux derrière La Galipette, signale que les jeux démontés ont été contrôlés avant leurs réinstallation et que les plaques sous les tourniquets ont été modifiées.
- M. Bernard Imfeld, Municipal, informe l'assemblée que les travaux relatifs à la création d'une nouvelle déchetterie avancent ; l'ouverture est pour l'instant toujours prévue pour le mois de janvier 2012.
- M. Pierre Hämmerli, Municipal, pour faire suite à l'intervention de Mme Viviane Jomini lors du dernier Conseil, indique que les plantations du jardin des souvenirs vont évoluer et que le jour où les tombes situées à l'arrière seront désaffectées d'autres plantations seront faites. Le banc a été placé de façon à ce que tous les usagers puissent en profiter, d'où son emplacement central.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, confirme l'ouverture d'un réfectoire et une UAPE (Unité d'accueil pour les écoliers) pour la rentrée scolaire 2011. L'accueil parascolaire est régi par la loi cantonale et doit être autorisé par le SPJ (Service de protection de la jeunesse). L'UAPE est organisée sur deux sites différents, au réfectoire du Foyer de la Maison de commune et les activités parascolaires ont lieu dans une salle au Collège de la Plantaz. Une demande de subvention pour l'UAPE a été envoyée durant l'été à l'OFAS (Office fédérale des assurances sociales) à Berne, ainsi qu'à la Fondation pour l'accueil de jour pour enfants. Cette dernière a déjà répondu favorablement. Pour ce qui est du réfectoire, le Canton n'exige pas d'autorisation et ne peut bénéficier d'aucune subvention.

### 4) Informations régionales.

- M. Bernard Python signale qu'il a participé au nom du Conseil à la commission de gestion de la Chamberonne. Au cours de cette séance, le budget 2012 a été présenté. Les dépenses totales pour les quatre communes se montent à Fr. 2'220'000. ; les recettes à Fr. 266'000. --. Pour Cheseaux, le coût est d'environ Fr. 1'235'000. --. Il se tient à disposition des personnes qui souhaitent avoir des informations.
- M. Louis Savary, Syndic, informe le Conseil que lors du dernier groupe de pilotage du SDNL, le bureau a été nommé ; le Président est M. Jean-Pierre Sueur, Syndic du Mont s/Lausanne ; les vice-présidents M. Raymond Bron, Syndic de Cugy, et M. Louis Savary, Syndic de Cheseaux, et M. Jacques Baudet, de Romanel, chef de projet. Le marché du schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) a eu lieu le 3 septembre dernier ; la participation a été bonne, bien que la fréquentation pas les conseill-ers-ères des différentes communes ait diminué.

# 5) <u>Assermentations des conseill-ers-ères suivant-e-s :</u> Pour l'Entente : Hofstetter David, Hostettler Yves-Marie, Zimmermann Pierre-Yves Pour le PSIG : Burki Cédric, Decotignie Emma, Decotignie Jean-Dominique, Pécoud Anne, Pinget Jean-François.

Le Président procède à l'assermentation des personnes nommées ci-dessus. M. Yves-Marie Hostettler étant absent, il sera procédé à son assermentation lors de la prochaine séance.

## 6) <u>Elections de trois délégués qui représenteront la Commune lors du réseau AJENOL (dont deux de l'Entente et un du PSIG).</u>

M. Olivier Lyon, Président, demande aux présidents des partis de présenter les personnes proposées.

Mme Monique Mbassi Nounké présente pour le PSIG Mme Jacqueline Dieperink.

Mme Christiane Rihs présente pour l'Entente Mme Stefania Hofmann et M. Marc Zeller.

M. Olivier Lyon, Président, demande s'il y a une opposition à ce que ces élections se fassent à main levée. Ce n'est pas le cas ; il passe donc au vote.

Mme Jacqueline Dieperink, M. Stefania Hofmann et M. Marc Zeller sont élus comme délégué-e-s pour représenter la Commune lors du réseau Ajenol.

### 7) Préavis 01/2011b « Autorisations générales pour la législature 2011-2016 ».

M. Olivier Lyon, Président, demande au rapporteur de la Commission ad hoc de faire lecture des conclusions de son rapport.

M. Bruno Cantin fait lecture des conclusions du rapport par lequel la commission ad hoc demande : 1) d'accorder à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6, de la loi sur les Communes et des art. 25, chiffres 6 et 26 du règlement du Conseil communal, une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations (dont les échanges) d'immeubles ou de droits réels immobiliers dont la valeur n'excède pas Fr. 50'000.—par cas, charges éventuelles comprises avec un maximum cumulé de Fr. 300'000. --, pour la législature 2011-2016; 2) d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 4, chiffre 6bis de la loi sur les communes et à l'art. 27 du règlement du Conseil communal, l'autorisation d'acquérir des participations dans des sociétés commerciales pour un montant ne dépassant pas Fr. 50'000—par cas, charges éventuelles comprises, avec un maximum cumulé de Fr. 300'000. —pour la législature 2011-2016; 3) d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider pour la législature 2011-2016, conformément aux dispositions de l'art.4, chiffre 8, de la loi sur les Communes, et des art. 25, chiffres 9 et 28 du règlement du Conseil communal; 4) d'accorder à la Municipalité pour la législature 2011-2016 l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles et des dépenses de fonctionnement supplémentaires jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 15'000. —et jusqu'à concurrence de Fr. 30'000. au maximum avec l'accord de la Commission des finances, conformément à l'art. 29 du règlement du Conseil communal.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 01/2011b est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

## 8) <u>Préavis 03/2011b « Crédit d'étude pour la réalisation d'un PPA dans le Périmètre E2 Sud – Les Pâquis ».</u>

M. Olivier Lyon, Président, demande au rapporteur de la Commission ad hoc de faire lecture des conclusions de son rapport.

Mme Anne Pécoud fait lecture des conclusions du rapport par lequel la commission ad hoc demande de modifier la convention au niveau de l'alinéa 3.4 en page 8 en supprimant la phrase : « Toutes les parties peuvent, cependant, se soustraire aux engagements consentis par la présente par courrier recommandé adressé à tous les intéressés. », d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 127'600.--, pour financer l'étude en vue de la réalisation d'un plan partiel d'affectation dans le périmètre E2 sud « Les Pâquis » ; d'autoriser l'Exécutif à contracter un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, amortissable sur une durée de cinq ans, et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

Mme Monique Mbassi Nounké pense qu'il est demandé au Conseil d'accorder un crédit, mais pas d'accepter la convention ; nous devrions mentionner la demande de modification de la commission comme un vœu.

- M. Olivier Lyon, Président, indique que pour demander la modification d'un article, il faut déposer un amendement. Il signale que l'intervention de Mme Monique Mbassi Nounké est correcte, nous n'avons pas le pouvoir de demander la modification.
- M. Louis Savary, Syndic, signale qu'effectivement le contenu de la convention est de la compétence de la Municipalité, néanmoins il est pris note de cette intervention et du vœu émis par le conseil.
- M. Peter Uebersax pense que le Conseil doit également voter sur le vœu déposé par la commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le vœu émis par la commission est accepté à la majorité, avec 32 oui, 20 abstentions.

Le préavis 03/2011b est accepté à l'unanimité, moins deux abstentions.

### 9) Préavis 04/2011b « Crédit d'étude pour la construction d'une garderie ».

- M. Olivier Lyon, Président, demande au rapporteur de la Commission ad hoc de faire lecture des conclusions de son rapport.
- M. Christian Gonin fait lecture des conclusions du rapport par lequel la commission demande : 1) d'accepter le préavis 04/2011B ; 2) d'autoriser la Municipalité à engager les prestations nécessaires au développement du projet jusqu'à et y compris les soumissions rentrées, le devis général et l'obtention du permis de construire, pour la réalisation d'un bâtiment dédié à l'accueil préscolaire et parascolaire, sur la parcelle 43 (nouveau cadastre) ; 3) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 502'000.—TTC pour financer les études du bâtiment concerné ; 4) d'autoriser l'Exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ; 5) de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture du rapport.

M. Alberto Fernandez fait lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, par lequel il est demandé d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 502'000. —TTC pour financer les études du projet, d'autoriser l'Exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, amortissable sur une durée de trente ans et de donner décharge à la Commission de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, comme nous sommes à l'orée d'une nouvelle législature pense qu'il serait utile de donner quelques informations sur l'historique du projet présenté, aussi bien pour la garderie que pour les sociétés. Le préavis soumis constitue une étape d'un processus engagé lors de la précédente législature. En novembre 2008, la commission consultative de l'enfance et de la jeunesse, sur mandat de la Municipalité, rendait son rapport sur l'estimation des besoins en matière d'accueil de jour pour les enfants à Cheseaux et sur les mesures à entreprendre pour y répondre. Elle y préconisait de compléter l'offre existante de la commune par la création de places d'accueil pour les bébés et les petits de 18 à 30 mois, d'un réfectoire scolaire, et par la mise en place d'un accueil parascolaire. Su la base de ce rapport, des demandes en progression constante émanant des familles et de l'exigence constitutionnelle votée par le peuple vaudois, la Municipalité a décidé de lancer le projet de construction d'une crèche-garderie et de locaux parascolaires. La commune ayant acquis la parcelle dite Gross, au centre du village, il est apparu très rapidement que c'était l'emplacement idéal pour l'édification d'un bâtiment dédié à l'accueil des enfants, dans une zone déjà occupée par l'école du Marais-du-Billet et la Maison de commune. En parallèle, il fallait trouver des locaux de remplacement pour notre fanfare, qui occupe actuellement le bâtiment sis sur la parcelle Gross. La Municipalité a abordé cette question dans le cadre global d'une réflexion sur la manière de répondre au mieux aux besoins exprimés par certaines de nos sociétés locales en matière de locaux. Couplée à l'analyse de la situation des bâtiments communaux au centre du village, et notamment à la nécessité de valoriser le site de la ferme de l'hoirie Emery, cette réflexion a conduit au projet de construire à cet emplacement un bâtiment dédié principalement à l'activité de nos sociétés. Dès lors, la Municipalité a décidé d'entamer les démarches pour mener conjointement ces deux projets qui se répondaient et dont l'ensemble formait une vision cohérente pour le centre Nord du village. Elle a informé le Conseil communal de ses intentions le 23 février 2010. Première étape importante de la mise en œuvre : conformément à la législature sur les marchés publics, il était nécessaire d'organiser un concours d'architecture. Le Conseil communal a accepté le crédit relatif à cet objet le 12 octobre 2010. Les résultats du concours ont été rendus publics le 21 juin 2011, lors du vernissage de l'exposition publique où un grand nombre d'entre vous ont pu prendre connaissance des projets présentés par les candidats, et notamment du lauréat, le projet Knut, proposé par le bureau d'architectes Pittet et Tardin,

de Lausanne, et le bureau d'ingénieurs civils Gex et Dorthe, de Bulle. Le préavis présenté ce soir est la deuxième étape, à savoir la demande de crédit d'étude pour ces deux objets.

M. Francisco Sancho souhaite soulever un élément nouveau, à savoir que la Municipalité a décidé de s'assurer les services d'un assistant, et c'est une bonne décision. Ceci notamment au vu de la complexité de la construction, pour pouvoir avoir un œil critique sur les opérations et permettre de réagir avant que les dégâts soient irréparables. Les erreurs et négligences des mandataires peuvent être manipulées et camouflées et le client n'y verrait que du feu. Pour que l'assistant remplisse sa mission, il y a certaines conditions: 1) être impliqué depuis le départ du projet; 2) être un bon professionnel et avoir la capacité de capter les besoins et les souhaits du client; 3) être neutre et représenter la commune. Il demande à la Municipalité de s'entourer d'un tel service pour tous les objets importants. Les honoraires seront largement compensés par les économies faites avec ce système.

M. Louis Savary, Syndic, précise que la personne en question est un architecte d'expérience qui a fonctionné dans d'autres communes. Il est certain qu'il va remplir son rôle avec toute l'efficience que l'on attend.

M. Antoine Joyet signale que le Conseil doit se prononcer sur le crédit d'étude concernant les différentes étapes jusqu'à l'obtention du permis de construire. Si l'on accepte ce crédit, cela signifie clairement que nous sommes d'accord avec ce projet et in fine cela revient à accepter d'ores et déjà le crédit de construction que la Municipalité prévoit de nous proposer durant le mois de mai 2012. Il ne remet pas en doute l'accueil préscolaire et parascolaire, car il est conscient des exigences cantonales et des besoins grandissant dans notre Commune. Mais il pense que c'est la dernière opportunité pour poser des questions et obtenir des informations utiles pour avoir une vision claire et complète de ce projet. De ce fait, M. Antoine Joyet souhaite avoir des précisions sur l'évolution des coûts du projet ; en effet dans le préavis relatif au concours il était fait mention d'un montant de Fr. 2'600'000.—pour ce bâtiment, y compris honoraires, aménagements extérieurs et taxes. Or, sur le projet actuel il est passé à Fr. 5'500'000. — M. Antoine Joyet souhaite également connaître les coûts de fonctionnement annuels estimés pour ce projet. De plus, M. Antoine Joyet désire connaître l'impact estimé de ces coûts sur le taux d'imposition. M. Antoine Joyet demande également à la Commission des finances sur quelle base dans leur rapport il est précisé que l'investissement s'inscrit dans le programme de la législature de la Municipalité.

M. Louis Savary, Syndic, signale que lors du concours l'estimation des coûts n'a pas été faite sur la base d'une étude de faisabilité, mais sur le programme des locaux qui était décrit dans le concours, avec une extrapolation des coûts techniques. Notamment, ces coûts ne comprennent pas le mobilier, ni les travaux de démolition, ni les divers et imprévus. Il est courant lors d'un concours de ne pas enfler le coût de la construction. Il y a ensuite eu des modifications apportées au programme du concours, par exemple les locaux de la garderie ont été augmentés légèrement, le sous-sol a été totalement excavé, la hauteur des locaux a été augmentée pour répondre aux exigences pour qu'ils puissent servir en cas de besoin comme salles de classe. Les aménagements extérieurs ont été calculés sur la totalité de la place. De plus, le coût du m2 a également augmenté entre août 2010 et mai 2011, moment où le calcul du projet a été fait. La Municipalité est consciente que les optimalisations, ainsi qu'une surveillance drastique permettront de réduire l'enveloppe proposée aujourd'hui.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, bien qu'elle comprenne les préoccupations de M. Antoine Joyet, signale qu'il n'est pas forcément d'usage de donner des informations sur les coûts d'exploitation lors du crédit d'étude, mais plutôt du crédit d'ouvrage. En l'état actuel des choses pour ce qui est des coûts d'exploitation, il faut tenir compte des coûts liés au bâtiment lui-même, ainsi que de l'amortissement et des charges d'intérêts. Pour ce qui est de l'exploitation proprement dite, elle sera gérée comme à l'heure actuelle pour La Galipette, à savoir par l'Association de la Galipette. Ce qui impacte les comptes communaux c'est simplement une subvention pour la Galipette, laquelle est destinée à couvrir le déficit estimé chaque année de la garderie (les charges moins la participation des parents, laquelle est régie par la loi). Pour information, elle rappelle que depuis que ce système existe, il est budgété comme subvention un montant de Fr. 100'000.- environ, lequel au final des comptes est inférieur. Dès le début du projet, Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, a fait établir par un spécialiste un budget estimatif; il en découle que la Commune devrait mettre à son budget, quand le bâtiment sera en pleine exploitation à partir de 2013, un peu plus de 200'000. — ; la différence vient du fait que nous doublons le nombre de places. Pour les locaux parascolaires, la loi d'application de l'article constitutionnel sur l'exigence aux communes n'a pas encore été présentée au Grand Conseil ; nous attendons un peu plus d'éclaircissement, mais elle peut dire que la Municipalité a joué prudent pour les besoins futurs, mais cela sera inférieur à l'exploitation de la garderie.

Mme Gay Vallotton, Municipale, précise que pour ne pas gaspiller les surfaces, il a été prévu la polyvalence ; certaines de ces salles pourraient servir de classes. Tout a été pensé avec anticipation, afin que cette construction serve à plein. La Municipalité projette de présenter le calendrier des investissements au Conseil lors de la séance de décembre prochain ; à ce moment-là nous aurons achevé la planification financière de façon à calculer la marge d'autofinancement sur cinq ans comme pour la précédente législature. Le projet est présenté ce soir, car la Municipalité cherche à tenir les délais et précise que la classe utilisée provisoirement au pavillon de la Plantaz est libre pour deux ans ; chaque année, il y a environ 15 bébés en attente, nous ne

pouvons pas tarder. Le délai d'ouverture est fixé pour 2013, même si la panification n'est pas encore présentée. Toutefois, Mme Michèle Gay Vallotton peut dire qu'il apparaît que selon l'analyse de la Municipalité le montant des investissements pour la législature à venir sera plus ou moins identique à la précédente ; législature au cours de laquelle, la Municipalité n'a pas emprunté énormément. Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, précise que les préoccupations du Conseil sont partagées et que la Municipalité essaye de trouver un équilibre. De plus, il est bien que Cheseaux puisse offrir des prestations correctes et équilibrées pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

M. Antoine Joyet remercie Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, pour ces informations. Personnellement, il pensait que les coûts de fonctionnement étaient plus élevés. Il remercie également le Syndic, mais signale qu'il reste mitigé; il comprend les arguments, mais il peine à comprendre la différence des coûts, car cela peut induire en erreur. Il invite la Municipalité à présenter pour le futur des chiffres plus précis.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 04/2011b est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

### 10) Préavis 05/2011b « Crédit d'étude pour la construction d'une maison des sociétés ».

M. Olivier Lyon, Président, demande au rapporteur de la Commission ad hoc de faire lecture des conclusions de son rapport.

M. Christian Gonin fait lecture des conclusions du rapport par lequel la commission demande d'autoriser la Municipalité à engager les prestations nécessaires au développement du projet jusqu'à et y compris les soumissions rentrées, le devis général et l'obtention du permis de construire, pour la réalisation d'un bâtiment multifonctionnel dédié en priorité à l'activité associative, sur la parcelle 14, d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 407'500.—TTC pour financer les études du bâtiment concerné, d'autoriser l'Exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Olivier Lyon, Président, demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions de son rapport.

M. Alberto Fernandez fait lecture des conclusions du rapport par lequel la Commission des finances demande d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 407'500. —TTC pour financer les études du projet, d'autoriser l'Exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, amortissable sur une durée de trente ans et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 05/2011 b est accepté à l'unanimité, moins trois abstentions.

### 11) Divers et propositions individuelles.

Mme Anne Pécoud a une requête pour la Municipalité concernant la place de jeux à côté de la gare ; elle a constaté qu'il y avait un manque d'ombre, alors qu'un article du BPA dans le Crieur de septembre 2011, en page 3, indiquait que les jeux ne devaient pas être en plein soleil. Ne serait-il pas possible de mandater une commission pour l'implantation de deux ou trois arbres de tailles acceptables, pour ne pas devoir attendre plusieurs années pour bénéficier de l'ombre nécessaire.

M. Bernard Imfeld, Municipal, prend note de la question.

M. Jean-Pierre Lambercy demande à la Municipalité des informations concernant le préavis 85/2011 « Réorganisation territoriale de l'Association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE) — modification des statuts », pour lequel l'entrée en matière avait été refusée lors du Conseil du 28 juin dernier. De plus, M. Jean-Pierre Lambercy a entendu une rumeur comme quoi le poste de police serait supprimé. Il souhaite également avoir des informations sur le terrain de sport. Enfin, il tient à souligner le fait que des conseill-ères-ers ont été nommés dans des commissions, alors qu'ils n'avaient pas encore été assermentés.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique qu'elle a l'honneur de siéger au comité de l'ARASPE; elle peut donc signaler que toutes les réponses des conseils concernés n'ont pas encore été enregistrées. Elle précise qu'il sera procédé à un comptage, en cas de majorité favorable les statuts seront adoptés. Mais cela ne nous empêchera pas de surveiller les effets et aussi de regarder comment fonctionne la représentativité des différentes communes. Elle tiendra le Conseil au courant dès que le résultat sera connu.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que pour le maintien du poste de police des réflexions sont actuellement en cours ; sans toutefois pouvoir en dire plus pour l'instant. Il souligne que ce dossier le tient à cœur et

indique que toutes les possibilités seront examinées. Pour ce qui est du terrain de sport, au vu des décisions données au niveau de la justice, il sera examiné comment la Municipalité peut avancer dans ce dossier. Le Conseil sera tenu au courant prochainement.

- M. Olivier Lyon, Président, rappelle que lors de la séance d'assermentation les commissions permanentes avaient été nommées, ceci après avoir pris en considération que certaines personnes n'avaient pas encore été assermentées.
- M. Alberto Fernandez estime que la procédure n'est pas correcte et que ces personnes ne pouvaient pas être nommées dans les commissions.
- M. Peter Uebersax s'étonne du fait que cette décision n'ait pas été notifiée au procès-verbal, mais il se souvient avoir souligné que nous les nommions et qu'elles pouvaient siéger en cas de nécessité.

Olivier Lyon/

Président du Conseil

Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Cheseaux, le 30 septembre 2011

Séance levée à 22h00

Prochaine séance: 8 novembre 2011